

LA VANNETAISE : 7 et 8 octobre 2017

REGLEMENT DES EPREUVES

1/ LA COURSE DE 6KM

Cette course est ouverte exclusivement aux femmes nées en 2001 et avant,

Temps limite : 1h00 maximum

Distance : 6 km (circuit autour du port)

CLASSEMENTS

* **Individuel** : Cadettes, Juniors, Seniors, Vétérans

* **Equipes** : Copines (minimum 4)

Mère- Fille (2 pers)

Attention : inscrire le nom de l'équipe scrupuleusement avec la même orthographe pour le classement.

PROGRAMME

Départ Esplanade du Port

A partir de 10h Echauffement fitness collectif

→10h30 Course →11h30 Etirements →12h Remise des récompenses →13h Fin de la manifestation

INSCRIPTIONS

Ouverture des inscriptions le 30 août.

Le nombre de participantes est limité à 4.500

par internet uniquement avec paiement sécurisé sur notre site : www.lavannetaise.com

Aucune inscription par courrier ou téléphone

TARIF : 12 €

ENGAGEMENT PERSONNEL : Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Le transfert des dossards entre participantes n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

En outre la personne qui aurait malgré tout pris part à l'épreuve avec un dossard rétrocédé, ne pourra pas participer à la remise des prix ni au tirage au sort.

Justificatif d'Aptitude à joindre à votre inscription (en cours de validité le jour de l'épreuve)

(Art.231-3 du Code du Sport),

Licence FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running

Licence FFTRI, FFCO ou FPPM

Licence sportive au sens de l'art.L131-6 du Code du sport délivrée par une Fédération agréée et portant la mention de non contre indication à la pratique **de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.**

- **Non licenciés** : Original ou photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied **EN**

COMPÉTITION datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (Modèle à télécharger sur le site la vannetaise).

Pour envoi certificat ou licence 3 possibilités :

- 1/ soit lors de la transaction d'inscription en fichier joint.

- 2/ ou à envoyer en fichier par messagerie à l'adresse : lavannetaise@lavannetaise.com

(avant le 01 octobre 2017) après l'inscription.

- 3/ ou envoi par courrier (après l'inscription) à :

LA VANNETAISE – P I B S 2 7 rue Pierre et Marie Curie 56000 Vannes

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne sera remis, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence citée ci-dessus).

RETRAIT DES DOSSARDS

- Le Mercredi 04 Octobre de 15 h à 19h à l'**Hypermarché E.LECLERC Parc Lann à Vannes**

- Le samedi 07 Octobre de 13 h à 18 h30 sur **l'Esplanade du Port de Vannes**
- Le dimanche 08 Octobre à partir de 9 h sur **l'Esplanade du Port de Vannes**

Les dossards seront remis sur présentation :

- d'une pièce d'identité
- d'un certificat médical de moins d'un an ou de la Copie Licence citée ci-dessus (si pas fourni avant)

ENTRAINEMENTS COLLECTIFS

Les organisateurs proposent 7 entraînements collectifs le jeudi 29 juin, les jeudis 7, 14, 21, 28 septembre et le jeudi 5 octobre à partir de 18h30 au parc du golfe, encadrés par des coureurs confirmés et adaptés à tous les niveaux.

DOSSARD DORSAL

Les participantes auront à leur disposition un dossard dorsal pour y mentionner à leur initiative : le nom de leur équipe, une résolution, un dessin ou le prénom d'une personne pour qui elle dédie sa course.

RECOMPENSES

Un tee-shirt sera remis à chaque participante avant la course sur présentation du dossard, sur l'esplanade du port :

- * Le Mercredi 04 Octobre de 15 h à 19h à l'Hypermarché E. LECLERC Parc Lann à Vannes
- * le samedi après midi (13 à 18h30) et le dimanche matin à partir de 9H00. Il est demandé de le porter lors de la course pour montrer son engagement à la cause

ACCOMPAGNATEURS

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la course.

RESPONSABILITE DES PARTICIPANTES

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.

ASSURANCE ORGANISATION

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciées bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement

DROIT D'IMAGE

Toute concurrente autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à La Vannetaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

REGLEMENT DES EPREUVES (suite)

2/ LA MARCHÉ ACTIVE

Cette marche est ouverte exclusivement aux femmes nées en 2001 et avant,

Temps limite : 75 minutes maximum

Distance : 5,3km

La marche avec bâtons (marche nordique) n'est pas autorisée sur le circuit, pour tenir compte du site sur lequel se déroulera l'épreuve.

PROGRAMME

Départ Esplanade du Port

Le samedi

A partir de 14 H 30 Echauffement fitness collectif → 14 H 45 départ de la Marche

Le dimanche

A partir de 10h Echauffement fitness collectif → 10h35 départ de la Marche → à partir de 11h30 Etirements

→ à partir de 12h00 Récompenses par tirage au sort → 13h00 Fin de la manifestation

INSCRIPTIONS

Ouverture des inscriptions le 30 août.

Le nombre de participantes est limité à 1500 le dimanche et 2000 le samedi

par internet uniquement avec paiement sécurisé sur notre site : www.lavannetaise.com

Aucune inscription par courrier ou téléphone

TARIF : 12 €

ENGAGEMENT PERSONNEL

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Le transfert des dossards entre participantes n'est pas autorisé. La personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

En outre la personne qui aurait malgré tout pris part à l'épreuve avec un dossard rétrocédé, ne pourra pas participer à la remise des prix ni au tirage au sort.

APTITUDE A LA MARCHÉ

Le certificat médical n'est pas légalement demandé pour participer à cette marche active. Mais les organisateurs attirent l'attention des marcheuses sur la dépense physique que représente une marche de 5 km. Il appartient à chaque participante de s'assurer, auprès de son médecin, de sa capacité à participer à une telle activité physique.

RETRAIT DES DOSSARDS

- Le samedi 7 Octobre de 13 h à 18 h 30 sur **l'Esplanade du Port de Vannes**

- Le dimanche 8 octobre à partir de 9 h sur **l'Esplanade du Port de Vannes**

Les dossards seront remis sur présentation :

- d'une pièce d'identité

Les participantes auront à leur disposition un dossard pour y mentionner à leur initiative : leur nom-prénom, une résolution, un dessin ou le prénom d'une personne à qui elles dédient leur marche.

RECOMPENSES

Un tee-shirt sera remis à chaque participante lors du retrait du dossard sur l'esplanade du port :

- le samedi après midi (13 à 18h30)
- le dimanche matin à partir de 9H00. Il est demandé de le porter lors de la marche pour montrer son engagement à la cause.

ACCOMPAGNATEURS

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la marche.

RESPONSABILITE DES PARTICIPANTES

Les personnes participant à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s) ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non respect du code de la route ou du présent règlement.

ASSURANCE ORGANISATION

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciées bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ANNULATION MANIFESTATION

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrentes, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrentes puissent prétendre à un quelconque remboursement

DROIT D'IMAGE

Toute concurrente autorise l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à La Vannetaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.
